

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACHATS ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PARC NAUTIQUE

1. L'acquisition d'équipements nautiques et accessoires se détaille comme suit :

1° bateaux, kayaks, embarcation, gréements et accessoires 46 087 \$

2° taxes applicables 6 913 \$

Sous-total : 53 000 \$

CHAPITRE II

MAISON DE LA CULTURE

2. L'acquisition d'ameublement, fourniture et équipement informatique se détaille comme suit :

1° ameublement, fourniture et équipement informatique 43 478 \$

2° taxes applicables 6 522 \$

Sous-total : 50 000 \$

CHAPITRE III

PARC DE LA RIVIÈRE

3. Les travaux d'acquisition et d'installation d'un filet protecteur se détaillent comme suit :

1° Acquisition et installation d'un filet	8 696 \$
2° Taxes applicables	<u>1 304 \$</u>
Sous-total :	10 000 \$
GRAND TOTAL :	113 000 \$

Préparée le 17 mars 2003

Mohamed A. Madène
Conseiller cadre
Arrondissement Laurentien